Le 05/10/2021

Compte-rendu du Conseil d'administration du Fonds de dotation C.E.R.E.S du mardi 5 octobre 2021 à 19H15 BILAN D'ACTIVITE 2020

Personnes présentes :

- Isabelle PARFAIT, membre fondateur, co-Présidente
- Jean-Pierre CAZARRÉ, membre fondateur, co-Président
- Nicolas COQUET, membre fondateur, Trésorier
- Sophie LETIERCE, membre fondateur, co-Secrétaire
- Véronique BOZZO, membre fondateur, co-Secrétaire

Personne excusée :

- Josine PARFAIT, membre fondateur

Ordre du jour : Bilan annuel 2020

1 - Rapport des actions menées durant l'année 2020, des démarches administratives et point de situation sur le patrimoine.

2 - Rapport financier (document joint)

3 - Présentation du rapport du commissaire aux comptes. (Copie jointe)

*****

1ère Résolution : RAPPORT MORAL DES ACTIONS MENEES DURANT L'ANNEE 2020, DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET POINT DE SITUATION SUR LE PATRIMOINE

➔ RAPPEL DES PRINCIPALES ACTIONS ET DECISIONS PRISES EN 2020 :

AG du 10 Juillet 2020 :

- Rapprochement des membres fondateurs du fonds de dotation CERES avec les porteurs de projets du Fonds de dotation Les Cristaux, Isabelle PARFAIT, Sophie LETIERCE et Nicolas COQUET
- Démission de Manuela FILIPE et Gilles PARCORET

AGE du 8 août 2020 :

- Préparation de la refonte des statuts suite au rapprochement des deux démarches CERES et Les Cristaux

- Intégration d'Isabelle PARFAIT, Sophie LETIERCE et Nicolas COQUET comme membres fondateurs par cooptation des membres originels du fonds C.E.R.E.S.
- Intégration en tant que nouveaux membres actifs d'Adeline LAVAL, Arthur GONZALES, Jean-Marc PARFAIT, Vincent MERMET
- Renouvellement du Conseil d'administration et du Bureau : Deux co-présidents, Isabelle PARFAIT et Jean-Pierre CAZARRE, deux co-trésoriers, Nicolas COQUET et Gérard TONINATO, deux co-secrétaires, Sophie LETIERCE et Véronique BOZZO
- Demande et obtention d'un numéro SIRET : *889 761 037 00015*

Démission d'Agnès Pascal en date du 19/08/2020

AGE du 10 octobre 2020 :
- Adoption d'une nouvelle version des statuts en date du 10 octobre 2020 et lancement de la procédure d'enregistrement auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne
- Décision d'achat de la propriété Ruines hautes 11580 ALET LES BAINS dans le cadre du projet Les Cristaux

CA du 11 novembre 2020 :
- Lancement de la procédure d'achat de la propriété Ruines hautes 11580 ALET LES BAINS, pouvoir donné pour la signature du compromis de vente
- Intégration d'une clause suspensive aux promesses de vente, à savoir l'obtention d'un prêt de 200 000 €
- Recours à un prestataire pour la réalisation de la démarche de communication (site internet) : agence Oaï Not

Enregistrement du nom « CERES – Les Cristaux » à l'INPI le 14 novembre 2020 (n°20 47 01 374)

Lundi 7 décembre : travail de co-construction du projet avec l'aide d'Hélène, facilitatrice

➔ POINT SUR LE PATRIMOINE ET LES PROJETS ASSOCIES :

PUYCELSI :
Pour rappel : Propriété agricole comprenant une maison d'habitation, une dépendance à usage de remise dont une partie comprend un studio à usage d'habitation, des parcelles de terre de nature différente / Superficie : 41 Ha environ avec les bois / Bail emphytéotique qui se termine en décembre 2054 / Boulangerie artisanale bio, projet de centre d'accueil et de ressourcement

Bernadette MONDIN poursuit la rénovation conformément au bail souscrit entre Monsieur DARRICAU et les preneurs Bernadette MONDIN et Yvon TIBAL.

Concernant les bois de Puycelsi : cession du droit de chasse à l'Amicale des chasseurs en août 2018. La cession du droit de chasse est accordée pour une durée de 1 an avec prolongation par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée 6 mois avant l'expiration du terme annuel.

VERDALE :
Pour rappel : Ensemble de bâtiments anciennement à usage industriel, avec grande cour et jardin devant, terrain derrière en bordure de la Rivière de Sant / 1595 m² / Bail de 40 ans qui se termine en février 2043

Le bail emphytéotique conclu entre Monsieur DARRICAU au profit de Monsieur Raymond BENEDICTO suit son cours, l'aménagement intérieur est irréprochable. Rien à redire sur ce lieu.

Par courrier en date du 04/11/2019, Monsieur MARTINEZ Thierry, voisin de la propriété, avait fait une demande d'achat des parcelles cadastrées 608, 609, 610 – feuille 000 C 03 commune de VERDALLE (81) appartenant au fonds de dotation. La promesse de vente a été signée le 4/05/2021.

Raymond BENEDICTO a demandé à Jean-Pierre, dans l'éventualité de son décès, si le bail emphytéotique était transmissible à sa fille. Après vérification, celui-ci se transmet bien aux héritiers. Sachant cela, Monsieur Bénédicto nous a indiqué qu'il s'opposait à une éventuelle transmission.
Trois options sont envisageables :

- Option 1 : le bail est résilié et il lui est donné, en contrepartie, un droit d'usage de la propriété sa vie durant
- Option 2 : le bail est modifié afin que le bail se résilie au décès de Monsieur Bénédicto
- Option 3 : Il fait un testament déshéritant sa fille de ses droits au bail emphytéotique conclu avec M. DARRICAU au profit du C.E.R.E.S

L'option 3 pourrait s'avérer complexe car il semble difficile de déshériter un héritier direct. Le notaire étudie actuellement l'option 2. Le notaire étudie la question et nous présentera la meilleure proposition au plus tard le jour de la vente des parcellles.

GFA CASTILLOU :
Pour rappel : 5 parts sociales sur 442, d'une valeur unitaire de 869 €, soit 4345 € en tout

Il a été notifié notre intention de vendre les parts que nous détenons suite au legs de Monsieur DARRICAU mais cela pourrait les mettre en difficulté.
L'AG annuelle est prévue pour le 23 octobre 2021. Jean-Claude PONS gérant sera ravi de faire notre connaissance. Jean-Claude est également le Maire de la commune voisine de LUC SUR AUDE.

GFA Le PECH :
Pour rappel : 16 parts sur un total de 156 parts, valeur de souscription pour les 16 parts de 6097 €.

Concernant ce GFA, ils n'ont prévu de faire une AG que tous les deux ans. Jean-Pierre a demandé des informations qu'il n'a pas obtenues à ce jour. En principe une AG devait avoir lieu cette année.

MONTECH :
Pour rappel : Propriété de la SCI Athéna, le CERES détient 800 parts, Monsieur André Aubry 500 parts, Mr Pierre DAGUZAN 10 parts, Mr Bernard Raisson 10 parts / Superficie : environ 6 ha

La SCI Athéna est propriétaire de la propriété des Pères bas à Montech. Une réhabilitation du bâti a été menée en 2019/2020 avec un double objectif, permettre à André Aubry (Dédé) d'occuper un appartement rénové et confortable, et mettre en œuvre un projet d'habitat intergénérationnel et d'éco-maraîchage.
Coût des travaux engagés : 151.150 €

Différent avec l'entreprise REVEILLE : le fonds de dotation a contesté la facturation réalisée par l'entreprise REVEILLE. Le paiement a été réalisé sur la base du jugement du tribunal, qui a fait suite à un protocole d'accord transactionnel en date du 04/08/2020 pour un montant de 12.897 € plus 1.404 €

Problèmes rencontrés avec André Aubry :

- André n'a pas payé les loyers depuis le 01/02/2017. Il doit donc la somme de 352,16 € par mois, soit au 31/12/2020. 47 mois X 352,16 = 16.551,52 €. Cette somme vient en réduction de ses apports initiaux et sera répercutée sur ses parts sociales.
- En tant que gérant, il n'a pas réalisé un suivi continu de la comptabilité qui présente de nombreux manques
- Sa posture pose question : il n'accepte aucune évolution et semble vouloir « garder » le site pour lui. Cela risque de décourager tout nouveau porteur de projet de s'installer.

Cela interroge sur le devenir de l'implication du CERES sur ce site. Au regard de la situation, l'objectif serait de se désengager pour investir sur d'autres sites, tout en s'assurant de ne pas mettre en difficulté André.

Pour rappel, il est nécessaire de réunir ¾ des parts pour pouvoir vendre la propriété.
Extrait des statuts de la SCI ATHENA :
« *Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants ou descendants. Elles sont librement transmissibles en cas de succession dévolue à une ou plusieurs personnes physiques, et en cas de liquidation de communauté de biens entre époux. Toutes les autres cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés statuant dans les conditions prévues pour les décisions extraordinaires.*
(...)
Les décisions extraordinaires sont prises par un ou plusieurs associés représentant au moins les trois quart des parts sociales. »

Les actions suivantes ont été menées ou lancées en 2020 :

- Rachat par le CERES des 20 parts détenus par messieurs Raisson et Daguzan pour un montant de 3000 € (décision de l'AGE du 8 Août 2020). Avec ces 820 parts, le CERES est actionnaire majoritaire de la SCI mais ne détient pas les ¾ des parts
- Reprise de la gérance de la SCI par le Fonds de dotation et remise à niveau en cours de la comptabilité
- Construction par l'expert-comptable des options possibles pour actualiser les comptes courants d'associés et les parts sociales au regard des frais engagés par le CERES et des créances d'André Aubry.

Sur ce dernier point, il est envisagé que :

- Les loyers impayés soient déduis du compte-courant d'associé d'André Aubry
- La répartition des parts soient revues au regard des investissements réalisés par le CERES

Concernant les options possibles à l'avenir :

- Option 1 : nouvelle répartition des parts sociales qui donnerait la majorité des ¾ au CERES (suite à la prise en compte des investissements réalisés). Le CERES vend la propriété. Pour André, soit mise en place d'un droit d'usage, soit il récupère sa part pour s'installer ailleurs.
- Option 2 : le CERES n'a pas la majorité des ¾. André vend au CERES l'ensemble de ses parts en échange d'un droit d'usage encadré juridiquement lui assurant la pérennité de l'occupation de son logement. Le CERES vend la propriété grevée du droit d'usage. André récupère son compte courant d'associé.
- Option 3 : André Aubry vend ses parts mais pas en totalité, la SCI perdure. Le CERES s'il a la majorité des ¾ vend ses parts et peut récupérer son compte courant d'associé ?

A faire : AG chez le commissaire aux comptes pour revoir dans le même temps la répartition des parts sociales.

La présentation du rapport moral ne soulève pas d'observations.

2ème Résolution : RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2020 (cf. document joint)

La présentation du rapport financier ne soulève pas d'observations.

3ème Résolution : PRESENTATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES. (Cf. document joint)

La présentation du rapport établi par le Commissaire aux comptes ne soulève pas d'observation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par les deux co-présidents, le trésorier et les deux co-secrétaires de séance.

La Co-Présidente,
Membre fondatrice

Isabelle PARFAIT

Le Co-Président,
Membre fondateur

Jean-Pierre CAZARRE

Le Trésorier,
Membre fondateur

Nicolas COQUET

La Co-Secrétaire,
Membre fondatrice

Véronique BOZZO

La Co-Secrétaire,
Membre fondatrice

Sophie LETIERCE

Pièces jointes :

- *Rapport financier CERES exercice 2020*
- *Rapport du Commissaire aux comptes 2020*
- *démission de Manuela Filipe*
- *démission de Gilles Pacoret*
- *démission d'Agnès Pascal*

FONDS DE DOTATION CENTRE D'EMERGENCES RURAL ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (C.E.R.E.S.)
Siège social : 210 route de l'Hermitage, lieu-dit « En Rodolosse », 31590 Bonrepos-Riquet
Publication Journal officiel du 3 juillet 2010 N° 2001 / N°SIRET : 889 761 037 00015

Le 05/10/2021

RAPPORT FINANCIER FONDS DE DOTATION CERES
EXERCICE 2020

Date	Libellé	Crédit	Débit	Solde Banque	*Apport en comptecourant associé SCI ATHENA*
COMPTE COURANT N°20008090322					
31/12/2019	Report			941,21	
04/01/2020	Virement livret A vers compte courant	1.000,00		1941,21	
06/04/2019	Virement vers compte courant associé SCI ATHENA		1.000,00	941,21	*1.000,00*
29/01/2020	Vente SAURAT	41.650,00		42.591,21	
29/01/2020	Virement vers compte courant associé SCI ATHENA facture Architecte Bonhoure		1.920,00	40.671,21	*1.920,00*
29/01/2020	Virement vers compte courant associé SCI ATHENA (Entreprise FAVIER)		4.675,00	35.996,21	*4.675,00*
10/02/2020	Virement vers compte courant associé SCI ATHENA (assurance Groupama)		924,32	35.071,89	*924,32*
10/02/2020	Apport en compte courant associé SCI ATHENA Facture atelier du Faubourg (menuiserie)		4.925,06	30.146,83	*4.925,06*
13/03/2020	Apport en compte courant associé SCI ATHENA (Eco-Lodève)		544,34	29.602,49	*544,34*
06/05/2020	Virement vers compte courant associé SCI ATHENA (Entreprise FAVIER)		4.313,36	25.289,13	*4.313,36*
15/06/2020	Chèque 0000019 (paiement facture entreprise FAVIER)		733,88	24.555,25	*733,88*
22/06/2020	Chèque 0000018 (paiement honoraires avocat SEBAN)		2.160,00	22.395,25	*2.160,00*
06/07/2020	Chèque 0000020 (paiement honoraires Commissaire aux comptes)		1.200,00	21.195,25	

23/07/2020	Virement CFFF et Hello Asso		520,00	20.675,25	
04/08/2020	Chèque 0000021 (paiement facture Entreprise REVEILLE)		12.897,02	7.778,23	*12.897,02*
17/09/2020	Chèque 0000022 (paiement facture Entreprise REVEILLE)		1.400,00	6.378,23	*1.400,00*
14/10/2020	Virement vers compte courant associé SCI ATHENA		1.355,00	5.023,23	*1.355,00*
23/10/2020	Chèque 0000023 (paiement honoraires avocat SEBAN)		1.320,00	3.703,23	*1.320,00*
23/12/2020	Achat parts sociales Raisson SCI ATHENA		1.500,00	2.203,23	
23/12/2020	Achat parts sociales Daguzan SCI ATHENA		1.500,00	703,23	
23/12/2020	Frais virement		3,96	699,27	
FIN des opérations	Solde compte courant au 31/12/2020			699,27	
	Total des apports en compte courant d'associé SCI ATHENA				*38.167,98*
COMPTE COURANT D'ASSOCIE SCI ATHENA					
31/12/2019	Report			99.053,00	
	Virements depuis le compte courant n° 20008090322 sur l'année 2020	38.167,98		137.220,98	
Fin des opérations	Solde compte courant associé SCI ATHENA au 31/12/2020			137.220,98	
LIVRET A					
31/12/2019	Report			2.364,38	
04/01/2020	Mouvement de fonds du livret A au compte courant		1.000,00	1.364,38	
	Intérêts	7,10		1.371,48	
Fin des opérations	Solde livret A Au 31/12/2019			1.371,48	
COMPTE SCI VIVE LA VIE					
31/12/2019	Report			100,00	
Fin des Opérations	Solde au 31/12/2020			100,00	

Nous avons commencé l'exercice 2020 avec :

941,21 € sur le compte courant
2.364,38 € sur le livret A
99 053,00 € en compte courant d'associé dans la SCI ATHENA
100,00 € sur le compte de la SCI VIVE LA VIE

Soit 102.458,59 €

⇨ CREDITS :

Nous n'avons eu comme crédit sur le compte courant que la somme de 41.650 € provenant de la vente de SAURAT, via la SCI vive la Vie.
Nous n'avons eu en crédit sur le livret A que la somme de 7,10 € correspondant aux intérêts de placement.
Soit 41.657,10

⇨ DEBITS :

En décaissement, nous avons effectué plusieurs virements ou règlements pour le compte de la SCI ATHENA, ces sommes sont venues abonder notre compte courant d'associé.
Soit 38 167,98 €

Achat des parts sociales de Messieurs RAISSON et DAGUZAN par le C.E.R.E.S :

- LE 23/12/2020 1.500€ 10 parts sociales Bernard RAISSON
- Le 23/12/2020 1.500€ 10 parts sociales Pierre DAGUZAN
- Le 23/12/2020 3,96€ Frais virements

Soit 3.003,96 €

Commissaire aux comptes :

- Le 06/07/2020 1.200€ Commissaire aux comptes. AB-Conseil

Soit 1.200€

Adhésion au CFFF + Hello ASSO :

- Le 23/07/2020 520 € Remboursement C Hello ASSO + Adhésion CFFF (500 + 20)

Soit 520€

Solde de l'exercice :

699,27 € sur le compte courant
1.371,48 € sur le livret A
137 220,98 € en compte courant d'associé dans la SCI ATHENA
100,00 € sur le compte de la SCI VIVE LA VIE

Soit 139.391,73 €

AB conseil

C.E.R.E.S

Fonds de Dotation

Siège Social : En Rodolosse
31590 – BONREPOS-RIQUET

RAPPORT

du **COMMISSAIRE** *aux* **COMPTES**
(Exercice clos le 31 décembre 2020)

55, avenue Louis Bréguet – Bâtiment Hermès – 31400 Toulouse - Tél : 05.82.95.67.90

Société d'expertise comptable inscrite au Conseil de l'Ordre de Toulouse et de commissariat aux comptes
membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

SARL au capital de 7 500 €uros – RCS Toulouse 480 006 998 – N°intracommunautaire : FR 37480006998

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION C.E.R.E.S relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FONDS DE DOTATION C.E.R.E.S à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du FONDS DE DOTATION C.E.R.E.S à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse, le 25 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Bertrand ALBOUY

Bilan Actif

	Etat exprimé en euros	31/12/2020 Brut	31/12/2020 Amort. et Dépréc.	31/12/2020 Net	31/12/2019 Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	151 150	20 464	130 686	136 732
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	114 451	40 000	74 451	111 451
	Créances rattachées à des participations	137 221		137 221	99 053
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	**402 822**	**60 464**	**342 358**	**347 236**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 371		1 371	2 364
	DISPONIBILITES	699		699	941
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	**2 071**		**2 071**	**3 306**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**404 893**	**60 464**	**344 429**	**350 542**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			137 221	99 053
	(3) dont à plus d'un an				

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2020	31/12/2019
Fonds associatifs	**Fonds propres**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	344 491	344 491
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	6 051	7 836
	Résultat de l'exercice	**(6 113)**	**(1 785)**
	Total des fonds propres	**344 429**	**350 542**
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	**344 429**	**350 542**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes		
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**344 429**	**350 542**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(6 112,86)	(1 784,77)

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

ENGAGEMENTS DONNES

Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		1
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation		**1**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 724	1 928
	Impôts, taxes et versements assimilés		121
	Rémunération du personnel		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	6 046	
	Dotation aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation	**7 770**	**2 049**
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**(7 770)**	**(2 048)**
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérets et produits financiers	41 657	264
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	40 000	
	Intérets et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	**1 657**	**264**
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	**(6 113)**	**(1 785)**
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	**41 657**	**265**
	TOTAL DES CHARGES	**47 770**	**2 049**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**(6 113)**	**(1 785)**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**PRODUITS**		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virem t p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	151 150					151 150
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**151 150**					**151 150**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	210 504		41 168			251 672
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**210 504**		**41 168**			**251 672**
	TOTAL	**361 654**		**41 168**			**402 822**

Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	14 418	6 046		20 464
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**14 418**	**6 046**		**20 464**
	TOTAL	**14 418**	**6 046**		**20 464**

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	137 221	137 221	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	**137 221**	**137 221**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES				
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Gmail J-Pierre Cazarré <cazarre.jp@gmail.com>

Lettre de démission

1 message

Agnes PASCAL <a.pascal1@wanadoo.fr> 4 août 2021 à 10:46
Répondre à : Agnes PASCAL <a.pascal1@wanadoo.fr>
À : Jean-Pierre CAZARRE <jp.cazarre@gmail.com>, Jean-Pierre CAZARRE <cazarre.jp@gmail.com>

Jean-Pierre,

Tu trouveras en PJ ma lettre de démission. Si elle ne convient pas, n'hésites pas à me le faire savoir.

J'ai été très contente d'avoir de tes nouvelles, et prends soin de toi.

Agnès

Démission CERES.pdf
214K

Agnès PASCAL

18, rue des Tisserands

81170 CORDES SUR CIEL

Cordes sur Ciel, le 19 août 2020

Monsieur le Président,

Suite à notre conversation du 16 août 2020, je souhaite vous confirmer par la présente, ma décision de démissionner du Fond de dotation CERES. Comme je vous l'ai indiqué, j'ai pris de nouveaux engagements qui ne me permettent plus une implication totale dans le suivi des projets de CERES et je préfère laisser la place à de nouvelles énergies.

Je souhaite le meilleur pour la suite de ces projets, et je vous remercie de prendre en compte ces projets lors de la prochaine assemblée générale.

Cordialement.

Agnès PASCAL

Gmail J-Pierre Cazarré <cazarre.jp@gmail.com>

AG CERES

gilles.parcoret@cegetel.net <gilles.parcoret@cegetel.net> 6 juillet 2020 à 21:33
Répondre à : gilles.parcoret@cegetel.net
À : mfilipe@neuf.fr, Véronique BOZZO <veronique.bozzo0035@orange.fr>
Cc : cazarre.jp@gmail.com, isabelleParfait <i.parfait@yahoo.fr>, NicolasCoquet <ncoquet@hotmail.com>, SophieLetierce <sophie.letierce@gmail.com>, agnes.pascal@free.fr, GillesParcoret <gilles.parcoret@cegetel.net>, JosephColzani <contact@centredeterre.fr>, ccVincentMermet <terrether@gmail.com>, ToninatoNadine/Gérard <gertonin@orange.fr>

Bonjour

Comme je l'ai annoncé à Jean Pierre, j'ai deménagé en fin d'année derniere..
Je suis moins disponible et je prèfère me mettre en retrait par rapport au CERES
De ce fait je vous demande d'accepter ma demission
Salurations
Gilles Parcoret

Gilles PARCORET

+33 (0)6 64 17 19 59

skype: parcoret81

De : mfilipe@neuf.fr
A : "Véronique BOZZO" ,cazarre.jp@gmail.com,"isabelleParfait" ,"NicolasCoquet" ,"SophieLetierce" ,agnes.pascal@free.fr,"GillesParcoret" ,"JosephColzani" ,"ccVincentMermet" ,"ToninatoNadine/Gérard"
Envoyé: lundi 6 juillet 2020 18:42
Objet : Re: AG CERES
[Texte des messages précédents masqué]

Gmail J-Pierre Cazarré <cazarre.jp@gmail.com>

AG CERES

mfilipe@neuf.fr <mfilipe@neuf.fr> 6 juillet 2020 à 18:42
À : Véronique BOZZO <veronique.bozzo0035@orange.fr>
Cc : cazarre.jp@gmail.com, isabelleParfait <i.parfait@yahoo.fr>, NicolasCoquet <ncoquet@hotmail.com>, SophieLetierce <sophie.letierce@gmail.com>, agnes.pascal@free.fr, GillesParcoret <gilles.parcoret@cegetel.net>, JosephColzani <contact@centredeterre.fr>, ccVincentMermet <terrether@gmail.com>, ToninatoNadine/Gérard <gertonin@orange.fr>

Bonjour,

Je vous informe que je ne serai pas présente lors de la prochaine AG du Fond de Dotation CERES.

Par ailleurs, étant maintenant installée dans le Gers, je vous prie d'accepter ma démission du CERES.

Je vous souhaite à tous une bonne continuation dans vos projets personnels et avec le CERES.

Prenez bien soin de vous et de ceux qui vous sont chers.

Manuela Filipe
[Texte des messages précédents masqué]